

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, VILLAGE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale/greffière-trésorière, g.m.a., niv. 1 de la susdite municipalité que :

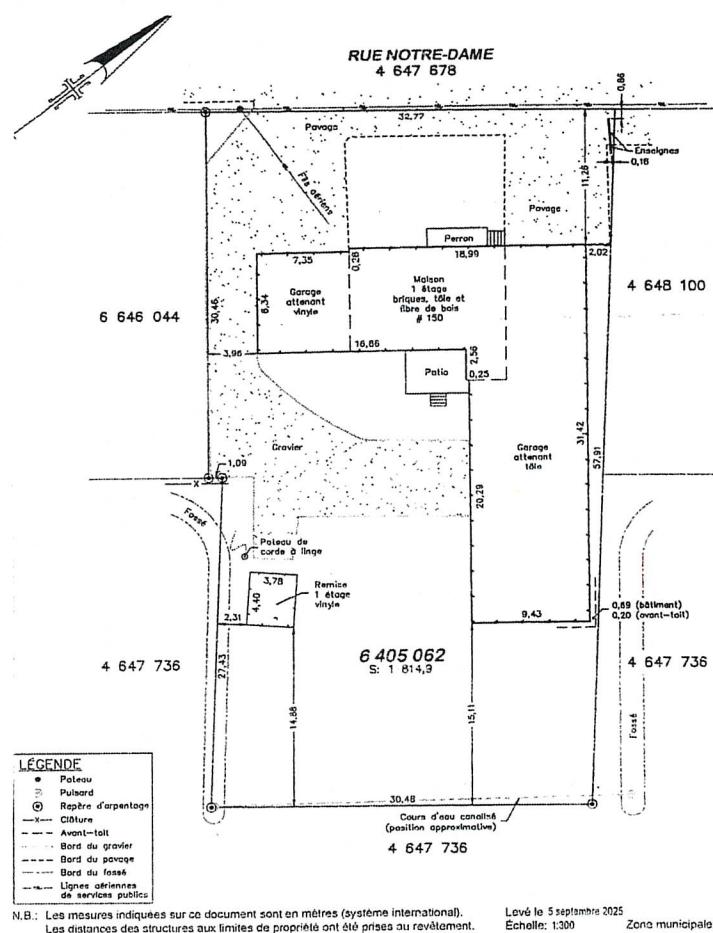
**Demande de dérogation mineure**

**Avis public** est donné qu'une demande de dérogation mineure concernant le lot 6 405062 appartenant à 9539-2668 Québec Inc. situé au 150, rue Notre-Dame à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village sera étudiée par le conseil à Notre-Dame.

La dérogation vise à :

- Autoriser une marge de recul latérale de 0.69m pour le bâtiment soit 1.31m de moins que le minimum de 2 mètres requis à l'annexe B (grille m-6) et une marge de recul latérale de 0.20m pour l'avant-toit, soit 1.30 mètres de moins que le minimum requis par l'article 4.5.2.

Le garage a notamment fait l'objet de permis d'agrandissement (#30-87 et #37-83).



Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande lors de la séance du conseil municipal qui aura lieu le lundi 19 janvier 2026 à 20h00 en la salle du conseil municipal située au 541, rue Notre-Dame à Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

Donné à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, ce 10<sup>e</sup> jour de décembre 2025.

Isabelle Dumont  
Directrice générale/greffière-trésorière, g.m.a., niv. 1